

Prévention des risques chimiques N2 ou RC2

Références règlementaires du Code du travail :
4412-38 et R. 4412-39

Public concerné, nombre,	Toute personne qui utilise, qui vend, qui travaille dans un lieu où les produits chimiques sont omniprésents.
Prérequis, modalités, délai d'accès, contact	<p>Pour cette formation, il faut comprendre, lire, écrire le français correctement.</p> <p>Ces formations à la prévention des risques chimiques se font exclusivement sur demande des sociétés. Cette formation est accessible aux personnes handicapées mais les métiers exposés aux produits chimiques ne le sont pas forcément</p> <p>Michel schmitt, directeur et formateur d'EFARC, Tél : 06 84 56 89 69</p>
PSH	<p>Avant de vous inscrire, il faut contacter le référent handicapé pour pouvoir accompagner les personnes en situation de handicap et adapter la formation suivant vos besoins spécifiques :</p> <p>Michel schmitt, directeur et référent handicapé d'EFARC, Tél : 06 84 56 89 69</p>
Présentation générale	La loi rend obligatoires les formations de prévention des risques chimiques dans le but d'éviter les risques d'accidents et/ou de maladies professionnelles dus à l'exposition aux substances chimiques.
Objectifs Pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la réglementation sur les produits chimiques, • Être capable de différencier les types de produits chimiques, • Être capable de prévenir les risques et les dangers à l'utilisation, • Acquérir les bonnes pratiques d'utilisation des équipements de protections individuels (EPI), • Savoir gérer les déchets et les résidus.
Contenu de la formation	<p style="text-align: center;">Programme détaillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction • Un rappel sur les produits chimiques ; • Comprendre la portée des dernières exigences légales en matière de risques chimiques ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter la mise en cause de vos responsabilités : les obligations issues du décret CMR étendues aux agents chimiques dangereux ; • REACH : quels impacts du règlement européen sur votre démarche risques chimiques et CMR, ; • Les sites classés ; • Évaluer les risques des produits chimiques dangereux au poste de travail ; • Le DUER : les risques chimiques, • Les expositions par voies cutanée ou respiratoire ; • Définir et déployer vos actions de prévention à partir de votre évaluation des risques ; • Déterminer des moyens de protection collectifs et individuels adéquats pour les utilisateurs ; • Quelques cas concrets ; • Sensibiliser et former tout le personnel aux risques chimiques ; • Les zones ATEX et les appareils obligatoires ; • Les différentes habilitations et permis de travail ; <p>Évaluation avec un test écrit et une évaluation tout au long de la formation.</p>
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>La formation se fait sous forme d'un PowerPoint avec des discussions sur les points très importants permettant la création d'un dialogue ou le stagiaire est actif.</p> <p>Moyens pédagogiques : Un support de cours contenant les différentes slides, des fiches de données de sécurité. La formation se fait sous forme d'un diaporama projeté avec un vidéoprojecteur ;</p> <p>Méthodes : Pour que la formation ne soit pas qu'une suite de diapos, j'utilise la méthode interactive permettant aux différents stagiaires d'intervenir.</p> <p>Modalités : Actuellement les formations se font en distancielle ou en présentiel suivant les demandes de sociétés. Les stagiaires possèdent mon email et peuvent me contacter en cas de besoins de réponses à leurs différentes questions.</p>
<p>Compétences / Capacités professionnelles visées</p>	<p>Ces compétences et/ capacités professionnelles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniques : être capable de décider du travail envisagé dans les conditions de sécurité • Relationnelles : être capable de discuter avec les clients et de gérer le stress des clients. • Organisationnelles : avoir une méthodologie stricte pour éviter l'accident : EPI conforme et en bon état, matériel d'application en état de fonctionnement, ...

	<ul style="list-style-type: none"> Analytiques : être capable de repérer les risques.
Durée	La durée de la formation est de 14 heures sur 2 jours.
Dates	Ces formations à la prévention des risques chimiques se font exclusivement sur demande des sociétés en intra-entreprises.
Lieu(x)	Au sein des sociétés.
Coût par participant	2600 € par groupe de 8 personnes tout compris
Responsable de l'action, Contact	Michel schmitt, directeur et formateur d'EFARC, Tél : 06 84 56 89 69
Formateurs, animateurs et intervenants	Le formateur est disponible tout le long de la formation, après la formation il peut vous répondre par mail si vous avez des questions à poser.
Suivi de l'action	Les stagiaires reçoivent une attestation de formation. Un émargement est fait par demi-journée de formation.
Évaluation de l'action	Un test final est fait sur la prévention des risques chimiques. Pour réussir l'examen, il faut 20 réponses minimum sur 30 questions. Le candidat ne validant pas ces vingt réponses est ajourné.
Passerelles et débouchés possibles	Vous pourrez travailler au sein de sociétés dans laquelle le risque chimique est présent.
Validité	L'habilitation est valable 3 ans.
Financement	Cette formation est peut-être prise en charge par certains OPCA.